L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 FEVRIER 1851.

Imprimé et publié par
G. P. WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première-Municipalité, et de la Commission de Législation.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 26 FEVRIER.

AVIS JUDICIAIRES.

No. 234.—ACTE—Relatif à la publication des avis dans la paroisse d'Orléans.

SECTION 1re—*Il est décrété, &c.*—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante et un, tous les avis qui seront publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu d'aucune loi, ordre de Cour ou ordonnance municipale, devront l'être en français et en anglais, pour le laps de tems et pendant le temps où ils le seront les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le choix des dits journaux appartiendra au défendeur dans les cas de saisie et vente, et aux parties intéressées dans les autres cas, ou au sheriff ou tout autre officier, selon le cas, lorsque le défendeur ou les autres parties intéressées manqueront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu qu'après les avis en français seront insérés dans un journal qui se publie en langue en français.

SECTION 2me—*Il est de plus décrété, &c.*—Que toutes lois ou parties de lois contraires au présent acte soient et demeurent abrogées.

Approuvé 20 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

☞ Pour les avis judiciaires, voir la seconde page.

NOUVELLES D'EUROPE.

La malle d'hier nous a transmis nos lettres et journaux français comprenant la quinzaine qui s'est terminée le 30 janvier. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire tous les détails intéressants qu'ils renferment. Nous nous bornerons aux faits essentiels, nous réservant de compléter dans nos prochains numéros la revue des affaires européennes.

Le principal événement en France a été la retraite du ministère et la formation d'un nouveau cabinet. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Presse*:

Le grand procès qui se plaidait depuis quatre jours à la barre de l'Assemblée nationale, vient de se terminer. Le pouvoir exécutif a succombé. Un vote de non-confiance a réuni 417 voix sur 705 votants. C'est donc une majorité relative de CENT TRENTE-NEUF voix contre le ministère.

Ce vote a une gravité que nous chercherons vainement à dissimuler. Il peut avoir des conséquences incalculables. Il appartient à la portée droite de l'apprécier, de le définir, de le caractériser, par les faits, par la situation respective des parties, par les explications catégoriques qui ont été données dans la cours de débat, et plus particulièrement dans cette dernière séance.

Après avoir rapporté les divers incidens du conflit survenu entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée législative, le journal que nous citons poursuit, continue de la sorte:

Il fallait que ce conflit se dénouât au profit de la République, par la reconnaissance de ses droits, ou au profit, par l'humiliation de ses ennemis, mais l'intérêt de son avenir. C'est aussi ce qui est arrivé.

La République ne va au devant de personne. Elle n'est pas allée au ministère ni à l'Elysée; elle n'a pas allée au ministère ni à l'Elysée pour solidariser la solidarité d'une cause qui n'est pas la sienne. Elle n'est pas allée à la minorité pour s'associer à des rancunes qu'elle ignorait, à des espérances qu'elle ne connaît pas. Elle n'est ni plus ni moins grande ses ennemis, elle est restée impassible et digne dans son principe et dans son droit. C'est alors qu'on est venu la chercher. M. Thiers haïssant le pouvoir, tous les dévoûments qui voulaient la défendre, n'a pu séduire la minorité même en la criminant. La minorité a repoussé tout pacte, toute alliance. Seulement elle a demandé des garanties contre les coalitions légoutvernement, et obtenir des principes de ce gouvernement, depuis six ans, sans en rien excepter, et l'expression de ces doléances contenue dans un ordre du jour hardi, précis, sévère, grande, radicale, a réuni la majorité. Voilà la vérité vraie sur la conclusion de ce débat.

Voici ce que dit le *Journal des Débats* de ce vote de censure:

Nous veulent-ils de tout notre cœur qu'il nous faut croire de nous persuader à nous-mêmes et de persuader au public que le vote d'hier 27 janvier n'est pas un vote de coalition. Malheureusement la chose est trop claire, et M. Thiers n'a M. Thiers n'a pu trouver à prétendre que dans quelques lignes de son discours, il a cherché à nier le fait, il a cherché à le dénaturer, à le rétrécir, à le rapetisser. Le vote d'hier est un vote de coalition!

Les mieux et les plus avancées de la défaite ne apprécient le vote du 18 janvier et ses conséquences de la manière suivante:

On lit dans le *National*:

Quelque part que la gauche a pris au scrutin, elle a été battue, et, hors de sa situation, elle ne a pas d'autre ressource que de se retirer, dans une attitude digne d'ailleurs, elle n'a pas intérêt à se laisser mêler à la lutte autrement qu'en tant qu'elle inclinerait par son vote du côté de la République et de la Constitution. Or de ces deux, c'est ainsi que la personne. La République a fait même le sacrifice de son urgence du vote en faveur de M. Changarnier, et s'est ralliée à une proposition qui, laissant de côté quelques personnes, n'était contraire à aucun de ses principes. On peut dire, c'est la gauche qui a triomphé; elle a sauvé la République, elle a sauvé le pays, dont elle a le plus ardemment voulu éviter le vote. Le vote d'hier aura une influence immense sur l'avenir du pays. La démocratie a triomphé, et, grâce à elle, qu'elle ait voulu ou non, elle a contribué par ravir de nouveau à la République.

Les faces des provocations irritantes, des [illegible] aux principes, lombant irrémédiablement [illegible] de la conscience de nos amis. C'est ainsi que se conduisent les partis auxquels appartient l'avenir.

La gauche savait qu'elle tenait le vote d'après [illegible] dans sa main; elle connaissait ses forces et elle en réalise l'abrière de la situation. Cette conviction lui a permis de comprimer ses [illegible] secrètes. Nous lui en savons gré, [illegible] ses grands intérêts qu'il a [illegible] aux représentants républicains se [illegible] gouvernement protégés, énergiquement [illegible], le sera pas moins reconnaissant que [illegible].

—On lit dans la *République*:

On dira, nous le savons d'avance, que le vote d'aujourd'hui est un vote de coalition, c'est-à-dire, en de ces votes qui, merveilleusement [illegible] ne peuvent servir de point de départ à aucun établissement sérieux.

Ce n'est point vrai, au moins pour la gauche. La gauche est restée *sur* son terrain, elle n'a rien d'abandonné à personne, mais lorsque tout le monde [illegible] tassant, lorsque M. Thiers se portait défenseur de la république, lorsque la droite, pour ne point blesser la susceptibilité du parti républicain, laissait discrètement voter le général Changarnier, sans même prononcer son nom, la gauche pouvait-elle repousser ces faites, des ses faites qui lui apportaient un [illegible] et un [illegible]? Evidemment non; la gauche a fait de concession à personne, elle [illegible] point à en faire; devait-elle retirer celle qu'une partie de la droite lui faisait avec tant d'abnégation? Non mais sont restés républicains, pourvu qu'ils ne deviennent pas [illegible] ce qu'ils ne deviennent! Qui oserait soutenir une assertion aussi étrange?

Le ministère s'est retiré en masse et le Président a dû procéder à la formation d'un nouveau cabinet, tâche ingrate et difficile même aux époques de calme et de bonne entente entre les différens pouvoirs. On trouvera plus loin la composition du ministère.

RECENSEMENT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les commissaires chargés de faire le recensement de la de municipalité ont présenté hier leur rapport au maire. La 2e municipalité a 50,686 habitans contre 42,919 qu'elle comptait en 1847: C'est donc en quatre ans une augmentation de 12,291 habitans, soit 28 1/2 pour cent. Le nombre des votans dans la municipalité est de 9,691.

Le recensement de la ville est maintenant complet. Voici le résultat dans les trois municipalités comparé avec celui de 1847:

	1851. Habitans.	Votans	1847. Population
1re munic.	41,669	3,945	32,122
2me "	55,180	5,600	42,919
3me "	24,182	2,992	19,485
	120,931	12,468	94,526

L'augmentation de la population de la Nouvelle-Orléans depuis 1847 est de 26,125 habitans ou d'environ 27 1/3 pour cent.

CONSEIL DE LA DEUXIÈME MUNICIPALITÉ.

Le Conseil de la Deuxième Municipalité s'est réuni hier soir. La seule mesure importante dont il se soit occupé est la fixation du nombre des aldermen d'après le recensement qui vient d'être terminé. Le statu quo a été maintenu, c'est-à-dire que le Conseil se composera du même nombre d'aldermen qu'en ce moment.

CHEMIN DE FER DE MEMPHIS.

Mardi soir, a lieu du meeting convoqué en faveur du chemin de fer entre Memphis et Hunts-ville, des personnes présentes ont souscrit immédiatement pour une somme de $60,000. M. James Robb, le banquier, a pris à lui seul $30,000 d'actions.

INCENDIE D'UNE SUCRERIE—Nous apprenons par les officiers d'un bateau à vapeur arrivé hier dans notre port, que la sucrerie de M. Miner Kenney, dans la paroisse Jefferson, était en flammes lorsque le steamer est passé en face.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE.

BALTIMORE, 20 février 1851.

ARRIVÉE DU CAMBRIA.

Le steamer *Cambria* est arrivé ce soir à New-York, ayant à bord le chargement de l'*Atlantic*.

—Les nouvelles du *Baltic* ont causé une baisse dans le marché aux cotons, aux farines et aux grains.

CONGRES—Le Sénat a voté aujourd'hui le bill qui accorde des terres au Missouri pour aider cet Etat à construire un chemin de fer. Les amendemens au bill des postes ont été repoussés. La Chambre des Représentans a voté le bill des pensions maritimes et le bill des allocations indiennes.

—Elezur Wright a été arrêté à Boston sous la prévention d'avoir pris part à l'émeute qui a arraché un esclave fugitif des mains de la justice.

Thompson, l'abolitioniste anglais, a été chassé de Springfield, Etat du Massachusetts, et poursuivi par le peuple qui lui lançait à la tête des œufs fort peu frais.

— Les nouvelles politiques apportées par le *Baltic* n'offrent aucun intérêt. En France le ministre des finances a proposé la loi de dotation. Il s'agit d'accorder au président une rétribution additionnelle de 1,800,000 francs pour couvrir ses frais de représentations.

Une violente tempête qui a éclaté sur les côtes de France a forcé deux cents navires marchands d'entrer en détresse dans le port de Cherbourg.

Félix Pyat a été expulsé de la Suisse.

L'armée autrichienne doit être réduite. Vienne est tranquille. Rien de nouveau en Angleterre et en Irlande.

JENNY LIND.

Nous apprenons que Jenny Lind doit quitter la Nouvelle-Orléans vers le milieu de la semaine prochaine. Le nombre de ses concerts sera moindre qu'on ne le pensait à cause de l'indisposition dont elle a été attaquée à la fin de la semaine dernière. Ceux qui n'ont pas encore entendu la célèbre cantatrice doivent se hâter.

EXPLOSION.—Le *Red River Republican* nous annonce qu'une des chaudières du bateau à vapeur *Brade* a fait explosion à quelques milles au-dessous de Clouterville. Huit ou dix personnes ont été atteintes par la vapeur.

MOREAU GOTTSCHALK—Nous avons reçu par l'*Africa* des nouvelles de ce jeune artiste dont la Louisiane est justement fière et qui a déjà conquis une renommée digne d'envie. Il écrit de Paris à la date du 30 janvier qu'il se disposait à partir pour La Havane ou Madrid vers le 9 de février. Il est attendu dans ces deux capitales et nous n'avons aucun doute que son succès n'y soit au moins aussi complet qu'en Suisse où il s'est fait une haute réputation. Nous avons sous les yeux un journal de Berne qui parle en termes extrêmement flatteurs du pianiste louisianais. Ce n'est que justice.

Nous trouvons dans les journaux de New-York une dépêche télégraphique transmise de Boston, qui renferme des détails plus complets sur l'évasion de l'esclave Wilkins. Ce dernier fut arrêté au coin de Corn Hill, par le deputé marshall Riley, aidé de quelques agens de police. Cette nouvelle s'étant répandue dans la ville, une foule compacte se porta à la Cour des Etats-Unis, où Wilkins avait été conduit. Plusieurs témoins furent interrogés et il fut établi que Wilkins est bien le prisonnier à M. John Debree, et qu'il s'était enfui de chez son maître au mois de mai de l'année dernière. Les avocats de la défense obtinrent la remise de l'affaire et se retirèrent avec la foule; puis se ravisant, ils sollicitèrent la permission de rentrer dans l'enceinte du tribunal pour se concerter avec leur client. Sur ces entrefaites un rassemblement de nègres s'était formé à la porte d'entrée. Profitant d'un moment où le marshall donnait passage à un avocat, ils se mirent à l'intérieur en poussant des hurlemens et enlevèrent Wilkins qui, lui-même, très effrayé de cette démonstration mettait en [illegible] "*a cheer*" au meurtre de toute la force de ses poumons. La plupart des émeutiers étaient armés, mais ils n'ont heureusement pas usage de leurs couteaux ni de leurs revolvers. Wilkins a comp s'étant disparu; on croit que ses amis lui ont fait franchir la frontière du Canada.

CONGRÈS.

Washington, 17 février.

SÉNAT.—M. Hamlin présente une pétition de quelques citoyens du Maine demandant une suspension de la loi sur les esclaves fugitifs. Référée au comité judiciaire. M. Atchison demande la reconsidération de ce vote. La motion prévaut et la pétition déposée sur le bureau. Le bill de la Chambre pour réduire le tarif postal est pris en considération, puis le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill des ports et rivières. M. McLane prend la parole en faveur du projet de loi. M. Morse combat le bill. Plusieurs amendemens sont discutés, puis la Chambre s'ajourne.

RIO-JANEIRO—Par la barque *Seneca*, capitaine Eeenbegan, partie de Rio Janeiro le 6 janvier, nous avons reçu des journaux de cette dernière ville. Ils ne renferment rien de très important. Des lettres particulières de Buenos-Ayres annoncent que la tranquillité règne dans ces pays, mais qu'elle ne peut pas être de longue durée. A Cordova six personnes soupçonnées d'avoir voulu fomenter la discorde ont été fusillées sans forme de procès. On croit généralement qu'il n'y aura pas de guerre entre la République argentine et le Brésil. Le général Rosas persiste dans son système d'intimidation, mais il ne paraît pas cependant disposé à tirer l'épée du fourreau. D'ordinaire lorsqu'il médite un coup de main, il garde le silence. Du 1er au 3 janvier, 30,064 sacs de café ont été exportés de Rio-Janeiro, dont 1,150 à destination de la Nlle-Orléans.

CHRONIQUE LOCALE.

— M. A. Lange, commissaire du cinquième district, a retiré hier après-midi, du Canal Carondelet, le corps d'un enfant blanc, âgé d'environ huit ans, vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue et enveloppé d'un paletot de drap noir. Le corps a été transporté au poste du faubourg Trémé où il restera exposé jusqu'à cette après-midi, à quatre heures, et sera ensuite inhumé si les parents ne viennent le réclamer.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Plusieurs affaires assez peu importantes ont été appelées hier devant cette Cour. Deux accusés ont été déclarés coupables de vol, et un autre acquitté.

RIXE.—Hier matin, un peu après neuf heures, M. H. M. Smith a tiré un coup de pistolet sur le capitaine Isaac. La balle a pénétré dans l'épaule droite de ce dernier. Nous ne savons pas si la blessure est grave ou légère. L'aliénation mentale qu'on se trouvait précédemment arrêté M. Smith et l'a fait conduire en prison. Cette rencontre a été, dit-on, occasionnée par un différend d'une nature intime.

—Nicholas Lamoth, qui était accusé d'abus de confiance, a été renvoyé de la plainte par le recorder Genois, accusé preuve n'ayant été produite contre lui.

—Un jeune garçon nommé P. Foley est accusé d'avoir volé une montre. Il comparaîtra incessamment devant le recorder Caldwell.

—G. J. Carter a été arrêté hier pour vol par la police de la Première Municipalité.

—L'esclave Edouard, appartenant à Mlle Cabaret, accusé d'avoir blessé un enfant blanc, a été examiné hier par le recorder Genois qui l'a envoyé devant la Première Cour de District.

FRANCE.
MESSAGE
DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Aujourd'hui, vers le milieu de la séance, M. Dupin a annoncé qu'il venait de recevoir un message de M. le président de la République. Les représentans ont aussitôt regagné leurs places pour entendre cette communication, qui a été reçue dans le silence le plus profond. Voici le texte de ce Message:

"Paris, 24 janvier 1851.

A M. le président de l'Assemblée nationale législative.

"Monsieur le président,

"L'opinion publique, confiante dans la sagesse de l'Assemblée et du gouvernement, ne s'est pas émue des derniers incidens. Néanmoins, la France commence à souffrir d'un désaccord qu'elle déplore. Mon devoir est de faire ce qui dépendra de moi pour en prévenir les résultats fâcheux.

"L'union des deux pouvoirs est indispensable au repos du pays; mais, comme la Constitution les a rendus indépendans, la seule condition de cette union est une confiance réciproque.

"Pénétré de ce sentiment, je respecterai toujours les droits de l'Assemblée, en maintenant intactes les prérogatives du pouvoir que je tiens du peuple.

"Pour ne point prolonger une dissidence pénible, j'ai accepté, après le vote récent de l'Assemblée, la démission d'un ministère qui avait mon estime et mon appui, et à cause de l'ordre, des gages éclatans de son dévoûment.

"Voulant toutefois réformer en cabinet tout les chances de durée, je ne pouvais prendre ces élémens dans une majorité née de circonstances exceptionnelles, et je me suis vu à regret, dans l'impossibilité de trouver une combinaison parmi les membres de la minorité, malgré son importance.

"Dans cette conjoncture, et après de vaines tentatives, je me suis résolu à former un ministère de transition, composé d'hommes spéciaux n'appartenant à aucune fraction de l'Assemblée, et décidés à se livrer aux affaires sans préoccupation de parti. Les hommes honorables qui acceptent cette tâche patriotique auront des droits à la reconnaissance du pays.

"L'Administration continuera donc comme par le passé. Les préventions se dissiperont au souvenir des déclarations solennelles du message du 12 novembre. La majorité qu'elle se reconstituera. L'harmonie sera rétablie sans que les deux pouvoirs aient rien sacrifié de la dignité qui lui leur force.

"La France veut avant tout le repos, elle attend de ceux qu'elle a investis de sa confiance, une conciliation sans faiblesse, une fermeté calme, l'impartialité dans le droit.

"Agréez, monsieur le président, l'assurance de mes sentimens de haute estime.

"LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

"Un supplément du *Moniteur* annonce la composition du nouveau ministère."

COMPOSITION DU NOUVEAU MINISTÈRE.

Le supplément du *Moniteur* annoncé dans le message de M. le président de la République, fait ainsi connaître la composition du nouveau ministère. Il est formé comme suit:

M. de Royer, procureur général près la cour d'appel de Paris, ministre de la justice en remplacement de M. Rouher.

M. Brenier, directeur au département des affaires étrangères, en remplacement de M. Drouyn de Lhuys.

M. le général Randon, ministre de la guerre, en remplacement de M. le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely.

M le contre-amiral Vaillant (Auguste-Nicolas), ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. Ducos, dont la démission est acceptée.

M. Vaïsse, préfet du Nord, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Baroche.

M. Magne reste chargé des fonctions de ministre des travaux publics.

M. Schneider, ancien député, ministre de l'agriculture et du commerce, en remplacement de M. Bonjean.

M. Charles Giraud, membre du conseil supérieur de l'instruction publique et de l'Institut, ministre de l'instruction publique et des cultes, en remplacement de M. de Parieu.

M. de Germiny, receveur général des finances, ministre des finances, en remplacement de M. Fould.

Dans la partie non officielle, on lit:

"Diverses combinaisons parlementaires ayant été vainement tentées, M. le président de la République a nommé un ministère de transition (Suivent les noms des nouveaux ministres.)

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 30 janvier.

—On lit dans l'*Evènement*:

"Il y a eu, hier soir, une réunion des légitimistes dans la rue de Rivoli. Deux questions ont été discutées: la dotation et le rappel de la loi du 31 mai.

"La dotation a trouvé une opposition presque unanime. L'Elysée ne peut pas compter sur cette tentation.

"Quant à la loi du 31 mai, nous constatons avec regret pour la fraction intelligente du parti légitimiste que le rappel de cette loi est profondément regrettable a été repoussé par une majorité de six voix.

"Nous avons parlé de la dotation. Il est très sérieusement question de la proposer dès les premiers jours de février. On parlait de vendredi. On assurait qu'il ne serait demandé qu'un crédit de 150,000,000 francs, sauf à revenir plus tard à la charge.

"D'autre part, nous apprenons qu'un représentant, l'honorable M. de La Rochejaquelein, croyons-nous, en parlant autre la séance à M. Brenier, ministre des affaires étrangères. Ce ministre a paru ignorer tout à fait la chose.—Après cela, il n'en faut peut-être rien inférer: le ministre de transition n'est pas obligé de tout savoir."

—On lit dans l'*Opinion publique*:

"Des personnes ordinairement bien informées affirment aujourd'hui à l'Assemblée que la proposition d'une nouvelle dotation présidentielle serait déposée dans un très bref délai, peut-être à l'ouverture du prochain. Ce serait la première *affaire* faite par le ministère exclusivement nommé pour les affaires.

"On ajoutait que l'enlouragge de l'Elysée le portait de très haut dans une occasion, et qu'il était que si l'Assemblée refusait la dotation, on en avait une à l'Elysée, attendu qu'on s'était assuré que la haute banque, le haut commerce, les études d'avoues et des notaires ouvriraient une souscription pour venir au secours de la pénurie présidentielle, et que déjà on s'était assuré d'un puissant concours à Lyon et à Paris."

"Nous n'aurons aucune objection une souscription de ce genre, elle n'était pas étendue aux fonctionnaires, que leur situation amovible ne laisse pas maîtres de refuser ou de donner à longue. Quant aux autres, rien de mieux."

—On lit dans l'*Evènement*:

"Aujourd'hui à midi, dans le bureau de l'Assemblée se sont réunis pour nommer cinq commissaires.

"Celle qui avait le plus d'importance était celle pour l'examen d'une demande en autorisation d'arrêter la commissaire de corps de garde M. Mauguin, représentant du peuple, au nom de M. Amédée Cheron, demeurant à Saint-Maur, agissant au nom et comme liquidateur de l'ancienne société Cheron & Co.

"La majorité des bureaux s'est prononcée pour l'autorisation des poursuites, en présence de la loi qui avait été tendue, et il résultait de la déposition du commissaire sous-a aujourd'hui que la chasse était loyale, et qu'il n'y avait aucune raison de pense que la poursuite n'était pas le résultat d'une manœuvre ayant pour but d'éviter et à un représentant du peuple l'examen du mandat qui lui a été confié.

"M. Dubignon croit qu'il est impossible de se prononcer sans examen. A la commission qui sera elue appartiendra le droit de prononcer."

"Selon l'orateur, elle devra rechercher si M. Cheron, le créancier, n'est pas guide par des motifs politiques, et s'il n'est pas, comme failli, indigne de la protection qu'il sollicite.

"M. Jaubert appuie l'opinion de M. Dubignon; il recommande la plus sérieuse recherche touchant les intentions du créancier et l'origine de son titre.

"M. Barbaroux demande qu'on n'accorde l'autorisation demandée qu'avec la plus extrême difficulté, et qu'autant que les titres invoqués par le créancier seront reconnus parfaitement légitimes, et que les motifs qui l'ont guidé dans les poursuites paraîtront exempts de passion politique. Il importe de rechercher, dit l'honorable orateur, si le créancier, M. Cheron, est évidemment en droit d'obtenir l'autorisation, et que le bureau doit l'accorder sans nulle hésitation.

"M. Garnon pense que la commission devra se faire représenter les livres commerciaux de M. Cheron, et rechercher très scrupuleusement l'origine de la créance sur M. Mauguin.

"Les commissaires nommés sont MM. Martel, Garnon, Renouard, de Montembert, Bravoet, Moulin, Lecomte (Yonne), Heurtier, Salmon (Meuse), Cordier, Barrot (Odion), de Gresiau, de Malleville (Leon), Desmarous.

La séance commence ensuite de l'initiative parlementaire via être saisie de la proposition suivante déposée par l'honorable M. Pascal Duprat, et qui intéresse à un haut degré la liberté de la presse:

"Les journaux et écrits périodiques, à quelque opinion qu'ils appartiennent, pourront être vendus sur la voie publique sans autorisation préalable."

Une proposition analogue, présentée il y a deux mois, ne fut, on se le rappelle, repoussée qu'à une assez faible majorité.

—On lit dans le *Siècle*:

"Ce n'était pas assez du complot de Lyon, du complot du Midi, du complot de la barrière d'Igale. On vient de découvrir une affaire plus grave, plus subversive, plus dangereuse, *nexcio quid majus*; nous allons avoir le grand complot de la Nièvre!

"Comte, la Charité-sur-Loire et Saint-Amand (Cher) étaient, a ce qu'il paraît, le foyer d'un incendie qui devait embraser la France. A en croire le *Journal de la Nièvre* et le *Constitutionnel*, ces trois cités avaient le malheur de posséder, à tour de rôle, une société secrète, "dont l'existence se rattachait à celle de la "vaste conspiration qui a pris Lyon pour centre d'action."

"Le candidat qui demandait son admission comparaissait devant un tribunal secret, les yeux bandés, et prêtait serment sur un poignard. Le président lui posait les questions suivantes: "Es-tu républicain socialiste? Jures-tu de frapper tous ceux que ton chef indiquera? Sacrifieras-tu ta vie pour tes frères de la société secrète?"

"La gravité des charges qui pèsent sur les conjurés nivernais se démontre, comme à l'ordinaire, par la multiplicité des arrestations; mais comme nous avons vu déjà d'innombrables accusations aboutir à des ordonnances de non lieu, nous nous permettrons de persister une fois de plus dans notre scepticisme."

—On sait que lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre à Paris, a récemment reçu l'ordre de la Jarretière. Un des correspondans de l'*Indépendance belge* dit à ce sujet:

"Vous avez dû apprendre par les journaux que lord Normanby s'était prononcé, dans les salons, contre la mesure qui a privé le général Changarnier du commandement en chef de l'armée de Paris; ces critiques venant de la part de l'ambassadeur d'Angleterre étonnaient nombre de personnes qui, sur la foi des bruits répandus dans le public et propagés avec affectation par les partis extrêmes, regardaient lord Normanby comme l'ami intime de l'Elysée.

"Le fait est que lord Normanby est toujours fort bien accueilli à l'Elysée et qu'il avait toujours donné au président, jusqu'à ces derniers temps, les marques d'une grande cordialité aimable que les soins les plus attentifs. Quoi qu'il en soit, il paraîtrait que le noble lord s'est en effet prononcé avec peu de réserve, dans les derniers temps, ce qui aurait rendu sa position assez difficile vis à vis du gouvernement. Cette position serait même si délicate, qu'il ne serait pas impossible que lord Palmerston eût fait secourir au noble marquis, son ami, l'ordre de la Jarretière, en compensation du poste d'ambassadeur à Paris, qui lui serait prochainement enlevé."

On lit dans la *Gazette de France*:

"Il paraît certain aujourd'hui que M. le général Aupick, ambassadeur à Constantinople, est rappelé, pour être ministre de la guerre dans le prochain ministère qui suivra la *transition* actuelle.

"M. le général Magnan est, dit-on, désigné pour ce poste. Ainsi se confirmerait la nouvelle que nous avons annoncée il y a quinze jours.

"Il y a eu une grande activité parmi les personnages politiques, pour préparer la séance d'interpellations de demain. Il paraît qu'on sera à même de prouver la possibilité d'un ministère sérieux, pris dans les rangs de la majorité, et de mettre ainsi le président en demeure de terminer la crise.

—On lit dans l'*Evènement*:

"Le bruit courait aujourd'hui à l'Assemblée que M. le baron de Bourgoing, ambassadeur de France à Madrid, pourrait bien être envoyé à Londres, pour succéder à M. Drouyn de Lhuys."

On lit dans une correspondance départementale, à laquelle nous laissons la responsabilité du fait:

"M. le comte de Chambord vient d'obtenir la délivrance du legs de deux millions que M. de Tallaru lui a laissé par son testament; on annonce que le prince vient de décider que, sur le montant de ce legs, une somme de 200,000 fr. serait prélevée pour être offerte à M. Berryer pour honoraires, pour les soins qu'il a donnés à la liquidation de la succession."

ANGLETERRE.

La reine d'Angleterre a nommé le lieutenant-général comte de Westmoreland, aujourd'hui son ministre à la cour de Berlin, ministre à la Cour de Vienne. S. M. a aussi nommé le contre-amiral sir Edmond Lyons, aujourd'hui son ministre en Suisse, à la légation de Stockholm.

M. Arthur-Charles Magenis, faisant aujourd'hui fonction de ministre à Vienne, a été nommé ministre près la Confédération suisse.

Enfin l'honorable Henri George Howard, aujourd'hui secrétaire de la légation de S. M. B. à Lisbonne, a été nommé secrétaire à Vienne.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.—La démission du ministre de la justice, M. de Schmerling, a été acceptée. Il est remplacé par M. Kraus, frère du ministre des finances.

Une dépêche télégraphique de Vienne, du 24 janvier, annonce que le différend entre le ministre du commerce et les membres du congrès douanier a été aplani à la suite de déclarations satisfaisantes du ministre du commerce. Les membres du congrès qui s'étaient retirés de l'Assemblée sont rentrés. Le principe du système protecteur sera conservé; la discussion des autres principes suivra les autres articles.

SCHLESWIG-HOLSTEIN.—*Altona*, 20 janvier:

"Il a été plusieurs fois question, dans les feuilles publiques, de recruteurs brésiliens qui cherchent, en ce moment, à faire des affaires en Allemagne. La réduction prochaine de l'armée du Duchée paraît nourrissant leur avoir donné l'espoir d'une opération en gros; mais ils courraient bien avoir compte sans leur hôte. Nous apprenons, en effet, que la police de notre ville a exprimé la résolution de s'opposer au recrutement.

—On écrit à la *Gazette de Cologne*:

"Hier a commencé à Rendsbourg le licenciement des troupes Schleswig-Holsteinoises. Il continuera demain à Altona, Kiel et Oldesloe. Ce sont d'abord les Schleswigois que l'on congédie, un ukase ayant été publié à ce sujet, qui prescrit que le Schleswig porte qu'il ne sera mis aucun obstacle à leur retour et qu'il ne leur sera pas demandé compte de leur service dans l'armée des ducbis. Plusieurs congédiés étrangers, qui recevront à Altona un passeport pour le pays, ne seront pas soumis à une autorisation de ce genre.

"Nous avons parlé de la dotation. Il est très sérieusement question de la proposer dès les premiers jours de février. On parlait de vendredi. On assurait qu'il ne serait demandé qu'un crédit de 150,000,000 francs, sauf à revenir plus tard à la charge.

"D'autre part, nous apprenons qu'un représentant, l'honorable M. de La Rochejaquelein, croyons-nous, en parlait autre la séance à M. Brenier, ministre des affaires étrangères. Ce ministre a paru ignorer tout à fait la chose.—Après cela, il n'en faut peut-être rien inférer: le ministre de transition n'est pas obligé de tout savoir."

—On lit dans l'*Opinion publique*:

"Des personnes ordinairement bien informées affirment aujourd'hui à l'Assemblée que la proposition d'une nouvelle dotation présidentielle serait déposée dans un très bref délai, peut-être à l'ouverture du prochain. Ce serait la première *affaire* faite par le ministère exclusivement nommé pour les affaires.

"On ajoutait que l'enlouragge de l'Elysée le portait de très haut dans une occasion, et que si l'Assemblée refusait la dotation, on en avait une à l'Elysée, attendu qu'on s'était assuré que la haute banque, le haut commerce, les études d'avoues et des notaires ouvriraient une souscription pour venir au secours de la pénurie présidentielle, et que déjà on s'était assuré d'un puissant concours à Lyon et à Paris."

"Nous n'aurons aucune objection une souscription de ce genre, elle n'était pas étendue aux fonctionnaires, que leur situation amovible ne laisse pas maîtres de refuser ou de donner à longue. Quant aux autres, rien de mieux."

—On lit dans l'*Evènement*:

"Aujourd'hui à midi, dans le bureau de l'Assemblée se sont réunis pour nommer cinq commissaires.

"Celle qui avait le plus d'importance était celle pour l'examen d'une demande en autorisation d'arrêter la commissaire de corps de garde M. Mauguin, représentant du peuple, au nom de M. Amédée Cheron, demeurant à Saint-Maur, agissant au nom et comme liquidateur de l'ancienne société Cheron & Co.

"La majorité des bureaux s'est prononcée pour l'autorisation des poursuites, en présence de la loi qui avait été tendue, et il résultait de la déposition du commissaire sous-a aujourd'hui que la chasse était loyale, et qu'il n'y avait aucune raison de pense que la poursuite n'était pas le résultat d'une manœuvre ayant pour but d'éviter et à un représentant du peuple l'examen du mandat qui lui a été confié.

"M. Dubignon croit qu'il est impossible de se prononcer sans examen. A la commission qui sera elue appartiendra le droit de prononcer."

"Selon l'orateur, elle devra rechercher si M. Cheron, le créancier, n'est pas guide par des motifs politiques, et s'il n'est pas, comme failli, indigne de la protection qu'il sollicite.

"M. Jaubert appuie l'opinion de M. Dubignon; il recommande la plus sérieuse recherche touchant les intentions du créancier et l'origine de son titre.

"M. Barbaroux demande qu'on n'accorde l'autorisation demandée qu'avec la plus extrême difficulté, et qu'autant que les titres invoqués par le créancier seront reconnus parfaitement légitimes, et que les motifs qui l'ont guidé dans les poursuites paraîtront exempts de passion politique. Il importe de rechercher, dit l'honorable orateur, si le créancier, M. Cheron, est évidemment en droit d'obtenir l'autorisation, et que le bureau doit l'accorder sans nulle hésitation.

"M. Garnon pense que la commission devra se faire représenter les livres commerciaux de M. Cheron, et rechercher très scrupuleusement l'origine de la créance sur M. Mauguin.

"Les commissaires nommés sont MM. Martel, Garnon, Renouard, de Montembert, Bravoet, Moulin, Lecomte (Yonne), Heurtier, Salmon (Meuse), Cordier, Barrot (Odion), de Gresiau, de Malleville (Leon), Desmarous.

La séance commence ensuite de l'initiative parlementaire via être saisie de la proposition suivante déposée par l'honorable M. Pascal Duprat, et qui intéresse à un haut degré la liberté de la presse:

"Les journaux et écrits périodiques, à quelque opinion qu'ils appartiennent, pourront être vendus sur la voie publique sans autorisation préalable."

Une proposition analogue, présentée il y a deux mois, ne fut, on se le rappelle, repoussée qu'à une assez faible majorité.

—On lit dans le *Siècle*:

"Ce n'était pas assez du complot de Lyon, du complot du Midi, du complot de la barrière d'Igale. On vient de découvrir une affaire plus grave, plus subversive, plus dangereuse, *nexcio quid majus*; nous allons avoir le grand complot de la Nièvre!

"Comte, la Charité-sur-Loire et Saint-Amand (Cher) étaient, a ce qu'il paraît, le foyer d'un incendie qui devait embraser la France. A en croire le *Journal de la Nièvre* et le *Constitutionnel*, ces trois cités avaient le malheur de posséder, à tour de rôle, une société secrète, "dont l'existence se rattachait à celle de la "vaste conspiration qui a pris Lyon pour centre d'action."

"Le candidat qui demandait son admission comparaissait devant un tribunal secret, les yeux bandés, et prêtait serment sur un poignard. Le président lui posait les questions suivantes: "Es-tu républicain socialiste? Jures-tu de frapper tous ceux que ton chef indiquera? Sacrifieras-tu ta vie pour tes frères de la société secrète?"

"La gravité des charges qui pèsent sur les conjurés nivernais se démontre, comme à l'ordinaire, par la multiplicité des arrestations; mais comme nous avons vu déjà d'innombrables accusations aboutir à des ordonnances de non lieu, nous nous permettrons de persister une fois de plus dans notre scepticisme."

—On sait que lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre à Paris, a récemment reçu l'ordre de la Jarretière. Un des correspondans de l'*Indépendance belge* dit à ce sujet:

"Vous avez dû apprendre par les journaux que lord Normanby s'était prononcé, dans les salons, contre la mesure qui a privé le général Changarnier du commandement en chef de l'armée de Paris; ces critiques venant de la part de l'ambassadeur d'Angleterre étonnaient nombre de personnes qui, sur la foi des bruits répandus dans le public et propagés avec affectation par les partis extrêmes, regardaient lord Normanby comme l'ami intime de l'Elysée.

"Le fait est que lord Normanby est toujours fort bien accueilli à l'Elysée et qu'il avait toujours donné au président, jusqu'à ces derniers temps, les marques d'une grande cordialité aimable et que les soins les plus attentifs. Quoi qu'il en soit, il paraîtrait que le noble lord s'est en effet prononcé avec peu de réserve, dans les